

Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle F (Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs), emploi-type Technicien-ne en médiation scientifique, culturelle et communication, session 2026, dans les académies de NANCY-METZ et STRASBOURG.

La directrice générale du CROUS DE STRASBOURG,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2026 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies de BESANCON, DIJON, NANCY-METZ, REIMS et STRASBOURG, au titre de l'année 2026 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle F (Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs), emploi-type Technicien-ne en médiation scientifique, culturelle et communication, au titre de l'année 2026, dans les académies de NANCY-METZ et STRASBOURG :

Madame LAPLANE Caroline, ingénieure d'études hors classe, présidente, Université de Strasbourg, Strasbourg.

Monsieur WALTERTHUM Yann, ingénieur d'études hors classe, vice-président, Université de Lorraine, Metz.

Madame L'ETANG CARDELLINI Marie, ingénieure d'études hors classe, experte, Université de Lorraine, Maxéville.

Madame D'AMBROSIO-VITALE Nathalie, attachée territoriale, Eurométropole de Strasbourg, Strasbourg.

Monsieur KUHNER Guillaume, attaché principal d'administration de l'état, suppléant, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Strasbourg, Strasbourg.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à _____, le _____

Signé électroniquement par : Sophie ROUSSEL

Date de signature : 22/05/2026

Qualité : Directrice générale

